Programme de Formation

Pair-aidance : le savoir expérientiel au service du rétablissement

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Tout professionnel travaillant auprès de personnes souffrant de troubles psychiques

Objectifs pédagogiques

Développer l'autonomie de la personne soignée.

Concevoir la personne soignée et son entourage comme acteur des soins.

Appréhender les différents champs d'intervention du soignant auprès de la personne soignée.

Description

1ère journée : Explorer les notions de rétablissement, pouvoir-agir, leur mise en œuvre et leur impact sur les postures professionnelles

Travailler sur ses propres représentations, définir les concepts et termes du champ du rétablissement, du pouvoir-agir

- Les représentations des participants en ce qui concerne les droits individuels des personnes en concernée par les troubles psychiatriques.
- Définitions, historique, et étude des concepts : De quoi parle-t-on ? Autonomie, indépendance, empowerment, (pouvoir d'agir) insight, participation, autodétermination, réhabilitation ?
- Ai-je suivi moi-même un processus de « pouvoir-agir » ? À titre personnel, à titre professionnel ? Quels ont été mes propres facilitateurs/obstacles rencontrés ?
- Les pairs-aidants : de nouveaux acteurs professionnels.

Poser le cadre de mise en œuvre du rétablissement et du pouvoir-agir et analyser la réalité de cette mise en œuvre

- Cadre légal, plans, recommandations.
- Champs de la vie relationnelle, vie quotidienne, emploi et activités, santé.
- Que peut-être aujourd'hui la volonté de pouvoir-agir donnée aux personnes souffrant de troubles psychiques ? Etat des lieux et réalité en psychiatrie.

Cerner les facteurs de rétablissement des personnes souffrant de troubles psychiques

- La participation sociale :
  - Interaction entre les facteurs personnels, environnementaux et les habitudes de vie (rôles sociaux).
  - Comment créer d'authentiques conditions de participation sociale développant les compétences des personnes? (non-discrimination, accessibilité, respect et application des droits).
  - Les effets individuels des activités (intérêt pour la santé mentale, psychique et sociale) et les risques liés à l'activité.

    - Les enjeux de l'accompagnement de la participation sociale : autonomie, indépendance et dépendance.
- Particularité des troubles psychiques : impact sur le pouvoir-agir : motivation, inertie, communication, ...
- Les mécanismes de l'exclusion sociale.
- Les freins au rétablissement.

Cerner les postures professionnelles qui favorisent le rétablissement des personnes souffrant de troubles psychiques

- Considérer la personne comme un interlocuteur à part entière, acteur-décideur de sa vie, et adapter la communication aux capacités de compréhension de la personne.
- Donner aux personnes souffrant de troubles psychiques la possibilité et les moyens de faire des apprentissages :
    - Apprendre à dire, exprimer ses préférences, se questionner,;Apprendre à faire des choix et à en évaluer les conséquences,
    - Apprendre à les mettre en œuvre,
    - Apprendre à les réajuster,
    - Apprendre à connaitre ses forces et ses limites,
    - Apprendre à développer le contrôle de sa vie, à redéfinir ses objectifs
- Expérimenter et s'émanciper. La question de la « désinstitutionalisation ».
- Repérer les enjeux du projet individualisé.
- Explorer des outils d'auto-évaluation des besoins et des ressources.
- Comprendre la notion de droit au risque.
- Repérer les freins rencontrés pour développer les caractéristiques d'un comportement. autodéterminé de la personne accompagnée :
    - Dans les modes d'intervention,
    - Dans les facteurs inhérents à la personne,
    - Dans le positionnement de l'entourage familial.
- Accompagner la non-réalisation des désirs, permettre aux personnes d'accepter les contraintes auxquelles elles sont confrontées.
- Aider la personne à se réengager dans une vie active, à optimiser ses conditions de vie quotidienne et sociale.
- Travailler avec un pair-aidant : co-construction et rencontre des savoirs.

2ème journée : le rétablissement dans la continuité du parcours de la personne accompagnée : comprendre et agir

Favoriser le processus de rétablissement tout au long du parcours de la personne souffrant de troubles psychiques

- Permettre l'expérimentation.
- Permettre l'émancipation.
- Les 4 caractéristiques favorisant un comportement autodéterminé : l'autonomie comportementale, l'autorégulation, l'empowerment psychologique, et l'autoréalisation.
- La continuité dans le suivi du parcours de la personne (cohérence des actions, postures favorisant le rétablissement sans rupture dans le processus, réduction des disparités dans les formes de prises en charge).
- Coordonner les actions pour réduire les obstacles susceptibles d'impacter le pouvoir-agir des personnes prises en charge.
- Le partenariat avec les familles.
- Le partenariat avec les associations et structures du territoire.

Appréhender les principaux axes de la réhabilitation psychosociale en psychiatrie

- Éducation thérapeutique du patient, psychoéducation.
- Entraînement aux habiletés sociales.
- Remédiation cognitive.

Reconnaitre les droits fondamentaux de la personne souffrant de troubles psychiques

- La question de la démocratie sanitaire : cadre légal.
- L'usager reste un citoyen à part entière avec des droits mais aussi des devoirs.
- Responsabilité civile et pénale du malade.
- Le majeur protégé.
- La question du mineur.
- Respect de la dignité, de la vie privée, de l'intimité, des convictions, de la vie affective.
- Respect de la confidentialité.

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :

- une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques, associée à une démarche interactive et participative, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique.
- Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations cliniques, elle favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences.

Moyens et supports pédagogiques

Nos supports pédagogiques reposent sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, méthodologiques, etc.).

Modalités d'évaluation et de suivi

Un dispositif adaptable d'évaluation est mis en place en fonction des besoins et demandes spécifiques du client :

- Questionnaire en amont pour cerner les attentes et besoins du/de la stagiaire.
- Évaluation des connaissances au début de la formation.
- Évaluation des acquis en continu : quiz, questionnaires, étude de cas, mises en situation.
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation.
- Questionnaire individuel de satisfaction.
- Questionnaire « à froid » 3 mois après la formation (dispositif optionnel)